

DECISION D-2023-62
Marché de transport des élèves du territoire
vers le Centre Aquatique du Pays de Falaise
- Avenant n°2

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision D-2020-44 du 1^{er} octobre 2020 décidant d'attribuer le marché de transport des élèves du territoire vers le Centre Aquatique du Pays de Falaise à la société ALIZE VOYAGES ;
- Vu la décision D-2021-20 du 18 mai 2021 décidant la mise en place d'un second bus pour la période du 10 mai au 2 juillet 2021 ;
- Considérant que la COVID-19 a entraîné la fermeture du Centre aquatique pendant plusieurs mois et que le présent marché n'a pu être exécuté durant cette période ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget principal de l'exercice 2023 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure un avenant n°2 au marché de prestation de service relatif au transport des élèves du territoire vers le Centre Aquatique du Pays de Falaise avec la société ALIZE VOYAGES, afin de prolonger la durée du marché de 8 mois à compter du 2 novembre 2023, entraînant une fin de marché le 30 juin 2024.

ARTICLE 2

Les clauses initiales du marché demeurent inchangées et applicables.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le

12/10/2023

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le **12 OCT. 2023**

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Et de sa transmission en Préfecture le **12 OCT. 2023**

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 014-241400514-20231012-D_2023_62-AU

